

## **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**

**Délibération n° 2025-06-02 du 26 juin 2025 portant approbation du budget rectificatif du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2025**

**Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 351-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 12, 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 175 à 177 ;

Vu le règlement intérieur du comité national modifié, et notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Après en avoir délibéré,

### Article 1

Approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1.1. 11 emplois temps plein travaillés
- 1.2. 146 179 060 € d'autorisations d'engagement dont
  - 1 398 000 € de personnel
  - 16 081 060 € de fonctionnement
  - 128 700 000 € d'interventions
- 1.3. 149 437 859 € de crédits de paiement dont
  - 1 398 000 € de personnel
  - 17 866 859 € de fonctionnement
  - 130 173 000 € d'interventions
- 1.4. 125 000 000 € de prévision de recettes
- 1.5. 24 437 859 € de déficit budgétaire

## Article 2

Approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 2.1. 24 437 859 € d'abondement de trésorerie
- 2.2. 23 937 859 € d'insuffisance d'autofinancement
- 2.3. 23 937 859 € de diminution du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

## Article 3

La directrice du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n° 2025-06-02 du 26 juin 2025 portant approbation du budget rectificatif du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2025

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 27

Nombre de membres votants : 16

Abstentions : 0

Nombre de voix « Pour » : 16

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée – ~~rejetée~~

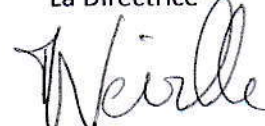
À Paris, le 26 juin 2025

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE